Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025 **Vebdelib**

Publié le 08/07/2025

ID: 069-216900290-20250702-PM_AR20250703-AR

PREVENTION TRANQUILITE **PUBLIQUE**





ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : PM_AR20250703

Objet : portant interdiction d'accès à un équipement public
Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-2,
VU le Règlement Intérieur du Centre Nautique de la Ville de Bron du 6 mai 2025,
VU l'intervention de la Police Municipale au Centre Nautique le 30 juin 2025 vers 14h20,
VU le rapport n° PV202500587 de la Police Municipale du 30/06/2025,
CONSIDERANT que Monsieur , né le à , domicilié a enfreint le règlement intérieur du Centre Nautique André Sousi sous le motif suivant : trouble à la tranquillité publique avec agression verbale et physique de la maître-nageuse et non respect du règlement intérieur,
CONSIDERANT que Monsieur a troublé le bon ordre dans le Centre Nautique de la Ville de Bron,
<u>ARRÊTE</u>
Article 1 : Monsieur est interdit d'accéder au Centre Nautique de la Ville de Bron à compter du 30 juin jusqu'au 20 juillet 2025.
Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.
Article 3 : le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025 vebdelib

ID: 069-216900290-20250702-PM_AR20250703-AR

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD Date: 02/07/2025

Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,